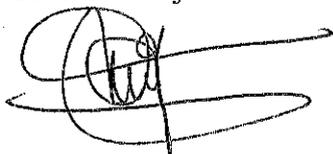


**ATTESTATION DES REMUNERATIONS  
PREVUE A L'ARTICLE L. 225-115-4°  
DU CODE DE COMMERCE**

Le montant global des sommes versées (rémunérations directes ou indirectes) aux cinq personnes les mieux rémunérées de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ressort à la somme de 896 276,05 €.

A Saint-Ouen, le 30 avril 2012,

Le Président - Directeur Général  
Claude Guedj



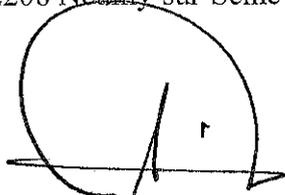
**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le présent document et s'élevant à 896 276,05 €, est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

A Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2012,

Les commissaires aux comptes,

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex



Gérard Morin

**Auditeurs et Conseils d'Entreprise  
ACE Audit**  
5 avenue Franklin D. Roosevelt 75008  
Paris



Alain Auvray